



## Section 600 : État matrimonial de l'étudiant

- 601  Célibataire                      602  Séparé/divorcé  
603  Vivant en union de fait        604  Chef de famille monoparentale  
605  Veuf                                      606  Marié  
Date du mariage

JJ   MM   AAAA

Si votre état matrimonial a changé depuis votre dernière demande, vous devrez peut-être produire les documents à l'appui. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la page G-9 du présent guide ou allez à [www.studentloan.pe.ca](http://www.studentloan.pe.ca).

## Section 700 : Catégorie d'étudiant

Choisir une seule catégorie d'étudiant. Quel énoncé décrit le mieux votre situation au premier jour de classe? Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à l'information présentée à la page G-5 du présent guide ou allez à [www.studentloan.pe.ca](http://www.studentloan.pe.ca).

- 701  Marié avec des enfants à charge                      702  Veuf, séparé ou divorcé  
703  Marié sans enfant à charge                              704  Ai quitté l'école secondaire depuis 4 années (depuis juin 2004)  
705  Vivant en union de fait avec des enfants à charge        706  Sur le marché du travail à temps plein depuis deux ans (preuve exigée)  
707  Vivant en union de fait sans enfant à charge        708  Chef de famille monoparentale  
709  Pupille ou ancienne pupille d'un organisme gouvernement ou les DEUX parents sont décédés        710  Aucun des énoncés précédents ne s'appliquent du (étudiant célibataire à charge)

Si votre catégorie d'étudiant a changé depuis votre dernière demande, on peut vous demander de fournir des documents à l'appui. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la page G-9 du présent guide ou allez à [www.studentloan.pe.ca](http://www.studentloan.pe.ca).

## Section 800 : Statut de citoyenneté et de résidence de l'étudiant

- 801  Je suis un citoyen canadien.  
 J'ai le statut d'immigrant admis ou de résident permanent. (Dans ce cas, annexe une copie de votre certificat.)  
 Je suis une personne protégée ou un réfugié au sens de la Convention. (Dans ce cas, annexe les documents à l'appui).

802 Le dernier endroit où j'ai vécu pendant 12 mois consécutifs alors que je ne fréquentais pas un établissement d'enseignement postsecondaire est l'Île-du-Prince-Édouard.

Oui                       Non

Si ce n'est pas le cas, où habitez-vous? \_\_\_\_\_

Quand avez-vous déménagé à l'Î.-P.-É. ?

JJ   MM   AAAA

803 *Pour les étudiants à charge seulement.* Si vos parents résident à l'extérieur de l'Î.-P.-É., indiquez la date où ils ont déménagé et leur adresse actuelle.

Adresse actuelle : \_\_\_\_\_ Date du déménagement JJ   MM   AAAA

804 *Pour les étudiants mariés/vivant en union de fait seulement.* Le dernier endroit où mon conjoint marié ou de fait a vécu pendant 12 mois consécutifs alors qu'il ne fréquentait pas à temps plein un établissement d'enseignement postsecondaire était l'Île-du-Prince-Édouard.

Oui                       Non                      Si ce n'est pas le cas, où habitait-il? \_\_\_\_\_



## Section 1000 : Antécédents scolaires

Niveau	Nom de l'établissement	Province	De MM/AAAA	À MM/AAAA	Plus haut niveau de scolarité atteint
Secondaire					
Postsecondaire					

## Section 1100 : Période antérieure aux études

Sélectionnez l'énoncé qui décrit le mieux votre situation.

Choisissez un seul énoncé :

Avez-vous travaillé pendant vos vacances d'été? Dans la plupart des cas, il s'agit de votre période antérieure aux études. Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Web.

- 1101  **La plupart des diplômés de l'école secondaire**  
Je suis allée à l'école comme étudiant à temps plein jusqu'à la fin de juin 2008, et mes cours commencent au début de septembre 2008. *Votre période antérieure aux études s'étend de juin à août 2008 (10 semaines).*
- 1102  **La plupart des étudiants de niveau collégial**  
J'ai étudié à temps plein jusqu'à la fin de mai 2008, et mes cours commencent au début de septembre 2008. *Votre période antérieure aux études s'étend de mai à août 2008 (14 semaines).*
- 1103  **La plupart des étudiants de niveau universitaire**  
J'ai étudié à temps plein jusqu'à la fin d'avril 2008, et mes cours commencent au début de septembre 2008. *Votre période antérieure aux études s'étend d'avril à août 2008 (18 semaines).*
- 1104  **Population active**  
Je n'étais pas étudiant à temps plein pour les 18 semaines précédant le début de mes cours, qui commencent au début de septembre 2008, parce que j'étais sur le marché du travail. *Votre période antérieure aux études s'étend d'avril à août 2008 (18 semaines).*
- 1105  **Étudiants à l'année**  
Je n'ai pas d'interruption dans mes études. *Vous n'avez pas de période antérieure aux études.*
- 1106  **Année scolaire non traditionnelle**  
Mes cours commenceront à un autre moment que septembre 2008. *Votre période antérieure aux études sera de 18 semaines avant la date de début de vos cours.*

## Section 1200 : Admissibilité aux bourses d'études canadiennes du millénaire

1201 Est-ce que c'est la première fois que vous suivez un cours de niveau postsecondaire?  Oui  Non

1202 Si vous répondez non, avez-vous terminé avec succès 60 % d'une année complète d'études postsecondaires?

Oui  Non

Pour de plus amples renseignements au sujet des bourses d'études canadiennes du millénaire et des conditions de leur attribution, veuillez visiter [www.studentloan.pe.ca](http://www.studentloan.pe.ca)

## Section 1300 : Frais d'études et de subsistance

- 1301 Frais de scolarité et cotisation étudiante.....
- 1302 Livres et fournitures .....
- 1303 Allocation de subsistance
- 1304 Allocation de déplacement
- 1305 Frais liés à un ordinateur (maximum de 300 \$).....
- 1306 Autres frais liés aux études (prière de préciser plus bas).....
- 1307 Estimation totale des frais d'études et de subsistance  
(addition des lignes 1301 à 1306).....

Les allocations pertinentes sont disponibles à [www.studentloan.pe.ca](http://www.studentloan.pe.ca).

	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$

\$

Veuillez expliquer quels sont les *Autres frais liés aux études* à la ligne 1306. On pourra vous demander de fournir des documents justificatifs des dépenses supplémentaires (p. ex. : des reçus, une lettre de l'école).

---



---



---



---

1308 Où habitez-vous/habitez-vous pendant votre période antérieure aux études?

- Chez mes parents/de la parenté/avec mon conjoint
- Dans un logement locatif/ma propre maison
- Dans une résidence pour étudiants

1309 Où habitez-vous/habitez-vous pendant votre période d'études?

- Chez mes parents/de la parenté/avec mon conjoint
- Dans un logement locatif/ma propre maison
- Dans une résidence pour étudiants

## Section 1400 : Revenu pendant la période antérieure aux études

Votre période antérieure aux études (voir page A-4) est le nombre de semaines s'écoulant entre vos périodes d'études. Veuillez déclarer ci-après votre revenu total pour la période antérieure aux études. **Les revenus non déclarés pourraient entraîner le versement d'un montant en trop.**

1401 Revenu brut	\$	1402 Revenu de pension	\$	Source _____
1403 Prestations d'AE	\$	1404 Autre revenu	\$	Source _____
1405 Assistance sociale	\$	<b>1406 TOTAL</b> (Additionnez les lignes 1401 à 1405)		<b>\$</b>

1407 Nom de l'employeur : \_\_\_\_\_

1408 Prière d'inscrire ici votre contribution d'étudiant : \_\_\_\_\_ \$

Pour calculer votre contribution d'étudiant, suivez les directives figurant sur la feuille de calcul à la page G-10 du présent guide ou allez à [www.studentloan.pe.ca](http://www.studentloan.pe.ca).

## Section 1500 : Revenu pour la période d'études

Entrez pour chaque rubrique le montant total des revenus gagnés pendant votre période d'études. Tous les renseignements seront vérifiés par l'Agence du revenu du Canada. Les revenus non déclarés pourraient donner lieu à un trop-payé.

<b>1501</b> Gains tirés d'un travail à temps partiel	\$	<b>1502</b> Pension du Canada	\$	<b>1503</b> Autres prestations (p.ex. : perfectionnement des compétences)	\$
<b>1504</b> Bourses d'études	\$	<b>1505</b> Autre pension	\$	<b>1506</b> * REER	\$
<b>1507</b> Fonds fiduciaire pour études	\$	<b>1508</b> Assurance emploi	\$	<b>1509</b> Autre revenu	\$
<b>1510</b> Revenu de placements	\$	<b>1511</b> Assistance sociale	\$	<b>1512 TOTAL (Additionnez les lignes 1501 à 1511)</b>	\$

### 1513 Nom de la bourse d'études \_\_\_\_\_

\*Exemption pour REÉR : Si vous avez contribué à un REÉR pendant que vous étiez sur le marché du travail (p. ex. : vous n'êtes pas étudiant à temps plein), vous pourriez avoir droit à une exception. Prière de visiter [www.studentloan.pe.ca](http://www.studentloan.pe.ca) pour de plus amples renseignements.

## Section 1600 : Renseignements sur la déclaration de revenu de l'étudiant

**1601** Avez-vous produit une déclaration de revenus pour 2007?  Oui  Non

Si vous n'avez pas produit de déclaration, veuillez dire pourquoi :  
\_\_\_\_\_

**1602** Vous DEVEZ remplir la présente section. Toute erreur ou omission peut entraîner des retards dans le traitement de votre demande. Tous les renseignements seront vérifiés par l'Agence du revenu du Canada. Prière d'inscrire les montants figurant sur les lignes suivantes de votre déclaration de revenu de 2007.

101	Revenu d'emploi	120	Dividendes	130	Autres revenus	305	Montant pour personne à charge admissible
114	Prestation RPC	121	Intérêts	150	Revenu total	366	Nombre d'enfants à charge
115	Autres pensions	127	Gains en capital				

## Section 1700 : Montant de l'aide financière demandée

**1701** Total des frais d'études ..... \$

**1702** Moins Total des ressources financières ..... \$

**1703** Montant total de prêt étudiant demandé ..... \$

Ligne 1307

Reportez-vous aux feuilles de calcul à la page G-9 du présent guide

Les demandes ne seront pas traitées si ces cases ne sont pas remplies. Ne pas écrire le mot « maximum ».



Avez-vous des revenus que nous n'avez pas besoin de déclarer dans votre déclaration de revenus? (pension alimentaire pour enfant, pension, etc.)

Oui  Non

Si oui, veuillez en donner le montant pour 2007. \_\_\_\_\_\$

Donnez-en le montant estimatif pour 2008. \_\_\_\_\_\$

Versez-vous une pension alimentaire pour enfant/ex-conjoint? \_\_\_\_\_\$

Oui  Non

Avez-vous des revenus que nous n'avez pas besoin de déclarer dans votre déclaration de revenus? (pension alimentaire pour enfant, pension, etc.)

Oui  Non

Si oui, veuillez en donner le montant pour 2007. \_\_\_\_\_\$

Donnez-en le montant estimatif pour 2008. \_\_\_\_\_\$

Versez-vous une pension alimentaire pour enfant/ex-conjoint? \_\_\_\_\_\$

Oui  Non

**Section 1900 : Réservee aux parents d'étudiants à charge et aux étudiants chefs de famille monoparentale**

**1901 Enfants à charge :**

Énumérez le nom de tous les enfants à charge dans votre famille, y compris le demandeur et les autres enfants qui font des études postsecondaires, dont les enfants placés dans votre famille. N'incluez pas votre conjoint, les enfants dont vous n'êtes pas le principal gardien ou les enfants qui sont prêts à entrer sur le marché du travail, touchent une allocation de soutien du revenu ou sont mariés. Pour de plus amples renseignements, voir les pages G-7 et G-8 du guide.

Nom	Âge	À l'école en 2008-2009 (s'il y a lieu)	Année ou niveau	Demande aussi un prêt étudiant	Numéro d'assurance sociale si l'enfant demande un prêt étudiant

**1902 Frais de garde d'enfant (peuvent faire l'objet d'une vérification)**

Nom du gardien	Adresse	Numéro de téléphone	Coût par semaine







